

Zurich, 9 avril 2009

Invitation aux actionnaires Edisun Power Europe SA à l'assemblée générale ordinaire

Date: Vendredi, 8 mai 2009

Lieu: Novotel Zurich, Schiffbaustrasse 13, 8005 Zurich

Heure: 16h00

- I. Ordre du jour
- 1. Salutations par Monsieur Pius Hüsser, président du conseil d'administration
- 2. Rapport sur l'exercice 2008

Orientation

3. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels d'Edisun Power Europe SA ainsi que des comptes du groupe pour l'exercice 2008

Le conseil d'administration recommande l'approbation.

4. Affectation du résultat d'exploitation

Le conseil d'administration recommande de reporter la perte au bilan de la société de CHF 5'265'902.64 (comprenant la perte annuelle de CHF 5'069'931.07) sur l'exercice suivant.

5. Décharge au conseil d'administration et aux personnes chargées de la direction

Le conseil d'administration recommande de donner décharge aux membres du conseil d'administration et aux personnes chargées de la direction pour l'exercice 2008.

6. Elections au conseil d'administration

Le conseil d'administration recommande de réélire Madame Giuseppina Togni ainsi que Messieurs Pius Hüsser, Peter Toggweiler, Heinrich Bruhin et Georg Fankhauser en tant que membres du conseil d'administration pour un mandat statutaire d'un an.

Le conseil d'administration recommande d'élire Monsieur Dominique Fässler, Lic. Oec. HSG, Directeur Crescendo Management AG et Monsieur Christian Androschin, Lic. Oec. HSG, PDG Androschin + Partner GmbH en tant que membres du conseil d'administration pour un mandat statutaire d'un an.

7. Réélection de l'organe de révision

Le conseil d'administration recommande de renouveler d'une année supplémentaire le mandat de PricewaterhouseCoopers AG à Zurich en qualité d'organe de révision de la société et du groupe.

8. Divers & questions

II. Eléments d'organisation

Durant la période du 1^{er} avril 2009 jusqu'au 8 mai 2009, il ne sera procédé à aucune inscription au registre des actionnaires.

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer à l'assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par un autre actionnaire, par la société, par un représentant indépendant des droits de vote ou par le dépositaire (art. 689d CO).

Edisun Power Europe SA

Pius Hüsser, président du CA

Mirjana Blume, PDG

Annexes:

- Rapport annuel 2008
- Talon d'inscription
- Procuration et instruction pour l'exercice du droit de vote

Edisun Power Europe SA Universitätsstrasse 51 8006 Zurich Edisun Power Europe SA Universitätsstrasse 51 8006 Zurich

Inscription (nécessaire)

Veuillez renvoyer jusqu'au 30 avril 2009 un des talons ci-dessous:

Edisun Power Europe SA, Universitätstrasse 51, 8006 Zurich ou par fax: (0)44 266 61 22 ou par courriel : eveline.wild@edisunpower.com

Contre présentation de la procuration écrite ci-jointe, il est également possible de transférer le droit de vote à un autre actionnaire d'Edisun Power Europe SA. La procuration pour l'exercice du droit de vote peut également être donnée à un membre du conseil d'administration. Ce dernier ne pourra toutefois exercer ce droit de vote que si vous lui faites parvenir vos instructions relatives à tous les points de l'ordre du jour d'Edisun Power Europe SA.

Je participerai à l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2009 à 16h00

Nom:

Adresse:

NPA/Lieu

Procuration et instructions pour l'exercice du droit de vote

	signé () ne sera pas présent personnellement à l'ass tants ci-dessous pour le représenter:	semblée g	énérale ma	nis mandate les		
Je mandate l'actionnaire suivant de la société Edisun Power Europe SA pour exercer mon droit de vote lors de l'assemblée générale ordinaire Edisun Power Europe SA du 8 mai 2009:						
Non	າ:					
Adresse:						
NPA	VLieu					
vote orga	Je mandate la société de désigner un membre d'un organe de la société pour exercer mon droit de vote lors de l'assemblée générale ordinaire Edisun Power Europe SA du 8 mai 2009. Le membre d'un organe de la société exerce le droit de vote dans le sens des recommandations du conseil d'administration.					
Je mandate Monsieur lic.iur. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Zurich, en qualité de représentant indépendant pour exercer mon droit de vote lors de l'assemblée générale ordinaire Edisun Power Europe SA du 8 mai 2009. Pour l'exercice du droit de vote, je donne au représentant du droit de vote les instructions suivantes. Sans instruction expresse, le représentant du droit de vote s'exprime en tous points dans le sens des recommandations du conseil d'administration.						
Rec	commandations du conseil d'administration	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	Abstention		
3.	Approbation du rapport annuel, des comptes annuels d'Edisun Power Europe SA et des comptes du groupe pour l'exercice 2008					
4.	Affectation du résultat d'exploitation					
5.	Décharge au conseil d'administration et aux personnes chargées de la direction					
6.	Elections au conseil d'administration					
	a) Giuseppina Togni					
	b) Pius Hüsser					
	c) Peter Toggweiler					
	d) Heinrich Bruhin					
	e) Georg Fankhauser					
	f) Dominique Fässler					
	g) Christian Androschin					

7. Réélection de l'organe de révision					
Instruction pour l'exercice du droit de vote					
pour les propositions supplémentaires ou de modification	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	Abstention		
Au cas où des propositions supplémentaires ou propositions de modification seraient soumises en plus points à l'ordre du jour déjà publiés, je manda représentant de mon droit de vote de se comporter co suit face à la recommandation du conseil d'administration	s des te le omme				
Si vous ne donnez aucune instruction, vos voix s exercées dans le sens des recommandations du co d'administration en ce qui concerne les proposi supplémentaires ou de modification.	onseil				
	Nom				
ieu, date					
luméro do téléphono nour touto question complémente:	Cignoturo				
luméro de téléphone pour toute question complémentaire	Signature	Signature			

Veuillez noter que le membre d'un organe de la société et le représentant indépendant de vos droits de vote ne pourront exercer vos droits de vote que si vous renvoyez le présent talon au plus tard 10 jours avant l'assemblée générale de la société.